

La Raison 91

Bulletin de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée

N° 63 mars 2017



Vue partielle du congrès de la LP 91

Sommaire

Page 2	Le mot du président
Page 3	Pourquoi adhérer à la Libre Pensée ?
Pages 4 & 5	Congrès de la fédération LP 91 – janvier 2017 - Compte rendu
Page 6	Enquête laïcité à Vert-le-Petit
Page 7	Informations
Page 8	4 essonniens morts par la France (1914-1918)
Page 9	Ainsi va le monde dans l'Essonne
Page 10	Jérôme Vignon, un homme du Vatican, à l'œuvre dans l'Essonne
Page 11	Congrès national 2017 de la FNLP à Évry en août 2017
Page 12	Utilisation de la « cagnotte » parlementaire en Essonne
Page 13	« J'accuse » de l'ADMD
Page 14	Communiqué du Planning Familial
Page 15	Propositions de lecture
Page 16	Trésorerie, librairie

N.B. les articles signés n'engagent que leur auteur.

Le mot du président

Le 7^{ième} congrès de l'AILP (Association Internationale des Libres Penseurs) à Paris.

La préparation du 7^{ième} congrès international de l'AILP est en cours.

Après le 6^{ième} congrès à Quito, le 7^{ième} congrès est convoqué à Paris, les 21, 22, 23, 24 septembre 2017. (le bulletin d'adhésion se trouve dans *La Raison 91* n°62).

Des congrès préparatoires sont annoncés à Varsovie et à Chypre.

Il sera précédé par le colloque international de l'IRELP.

Je rappelle que les inscriptions sont à retourner à ailpcongres2017@orange.fr ou à la Libre Pensée – congrès AILP 10-12 rue des Fossés Saint Jacques 75005 Paris.

On peut d'ores et déjà dire que le soleil ne se couche jamais sur les sociétés de la Libre Pensée et sur les participants à ce 7^{ième} congrès comme au temps du congrès universel de Rome en 1904 ou de Paris en 1905. Comme sur l'empire de Charles Quint !

Le congrès national à Évry.

L'épisode « Orsay » pour le congrès national est terminé.

Le prochain congrès national de la FNLP se tiendra dans les locaux de la Faculté d'Évry, accordés gracieusement, pour les 22, 23, 24, 25 août 2017. Il nous revient néanmoins de lourdes charges financières pour assurer la logistique et l'accueil des délégués et des organisations amies. Une deuxième réunion d'organisation s'est tenue le 4 mars à Massy. Françoise et Daniel Rousseau sont sur le pied de guerre avec tous les camarades qui se sont déjà rendus

disponibles en liaison avec les responsables nationaux et avec nos amis de la fédération Drôme-Ardèche qui ont réussi à organiser le congrès de Bourg les Valence l'an passé.

Je suis convaincu que nous relèverons le défi.

L'Appel des Laïques Syndicalisme et Laïcité.

Le bureau de la fédération de l'Essonne a enregistré 100 à 200 signataires de l'Appel des Laïques dans notre département.

Il se propose de soumettre aux syndicats – de l'ancienne CGT – et aux signataires la proposition d'une rencontre pour débattre des suites que nous pouvons apporter ensemble à cet appel à partir de contributions sur « syndicalisme et laïcité ».

Nous proposons la date du 22 avril après-midi à la Maison des Associations de Massy.

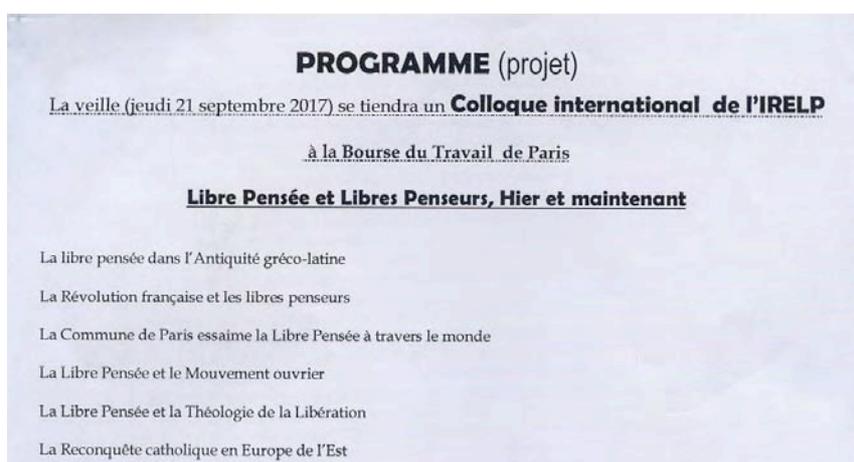
Assemblée préparatoire au Congrès National, au Congrès Universel et au Colloque International.

Compte tenu des engagements pris pour l'occupation des salles à Marcoussis, la date retenue par le bureau est le samedi 24 juin après-midi, salle Verte, Maison des Associations à Marcoussis.

Chaque adhérent aura le temps d'éplucher les documents préparatoires.

Comme vous pouvez le constater, le cœur de notre engagement est l'organisation plus que la spéculation, c'est pourquoi je suis sûr que vous allez vous saisir de ces propositions après avoir réglé vos cotisations 2017.

Louis Couturier.



Contact

Le site : www.fnlp.fr

La newsletter : www.fnlp.fr/newsletter/subscribe.php

L'AILP : <http://www.internationalfreethought.org/>

L'institut de Recherche (IRELP) www.irelp.fr/

Sur Médiapart : <http://blogs.mediapart.fr/blog/libre-pensee>



<https://fr-fr.facebook.com/federationnationalelibrepensee>



@LibrePenseur5



7ème Congrès international de l'AILP
Paris, les 21, 22, 23, 24 septembre 2017

Inscription par mail
à l'adresse : ailp.congres2017@orange.fr

Inscription par courrier à : Libre Pensée
- Congrès AILP 2017- 10/12 rue des Fossés-saint-Jacques - 75005 Paris - France

Nom, prénom

Adresse

Mail

téléphone

Pour nous contacter

La Libre Pensée se réclame de la raison et de la science.

Elle n'est **pas un parti** ; elle est indépendante de tous les partis.

Elle n'est **pas une Eglise** ; elle n'apporte aucun dogme.

Elle vise à **développer** chez tous les hommes, **l'esprit de libre examen et de tolérance.**

Elle regarde les religions comme les pires obstacles à l'émancipation de la pensée ; elle les juge erronées dans leurs principes et néfastes dans leur action. Elle leur reproche de diviser les hommes et de les détourner de leurs buts terrestres en développant dans leur esprit la superstition et la peur de l'au-delà, de dégénérer en cléricanisme, fanatisme, impérialisme et mercantilisme, d'aider les puissances de réaction à maintenir les masses dans l'ignorance et la servitude. Dans leur prétendue adaptation aux idées de liberté, de progrès, de science, de justice sociale et de paix, la Libre Pensée dénonce une nouvelle tentative, aussi perfide qu'habile, pour rétablir leur domination sur les esprits. Estimant que l'émancipation de l'homme doit être poursuivie dans tous les domaines, la Libre Pensée réaffirme sa volonté de combattre également aux côtés de tous les hommes et associations qui s'inspirent des mêmes principes ; toutes les idées, forces ou institutions qui tendent à amoindrir, asservir ou pervertir les individus ; sa volonté de défendre la paix, les libertés, les Droits de l'Homme, la Laïcité de l'Ecole et de l'Etat.



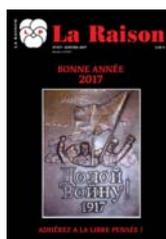
Pourquoi adhérer à la Libre Pensée ?

Raison

- Réhabilitation des Fusillés pour l'exemple
- Loi de 1905
- Etat d'urgence et restriction des libertés
- Sciences
- Défense de la République
- Laïcité
- Abrogation du Concordat
- Anticléricale
- Antidogmatique
- Séparation des Eglises et de l'Etat
- Antimilitarisme
- Liberté de la recherche
- Droit à disposer de son corps
- Liberté de conscience
- Abrogation de la Loi Debré, mère de toutes les lois anti-laïques

Louise Michel, militante de la Libre Pensée
ADHÉREZ A LA LIBRE PENSÉE !
Fédération nationale de la Libre Pensée
10-12 rue des Fossés Saint-Jacques 75005 PARIS
www.fnlp.fr

Publications



La Raison

Tarifs : 10n° : 21 € / 20n° : 40€ / pour l'étranger : 27€ / soutien : à partir de 30€

Règlement : CCP 12 449 59 X Paris ou chèque à l'ordre de « La Libre Pensée »

L'Idée Libre

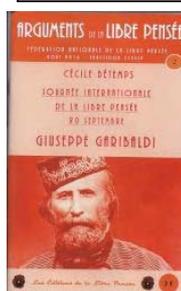
Tarifs 4 n° : 17€ / 8 n° : 30€ / Abonnement de soutien : 20€/étranger : 22€

Règlement :

CCP *Idée Libre* Paris 4665-19 S ou chèque bancaire à l'ordre de « *L'Idée Libre* »



A la librairie



Congrès de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée

7 janvier 2017 – Marcoussis

18 présents : Louis Couturier / Françoise Rousseau / Irène Lavignole / Alain Veysset / Gérard Brunet / Esthelle Burochain et André Daudet / Alain Picaud / Brigitte Swan / Denis Mouchel / Philippe Bouyries / Jean-François Haffner / Michel Mayen / Edith Seret / Annie Bachellerie / Daniel Rousseau / Pierre Dubois. David Gozlan, secrétaire général de la FNLP, invité à notre congrès.

Excusés : Danièle Dugelay / Nicole Gobbi / Colette Laplanche / Jacques Veillon / Guy Juré.

ORDRE DU JOUR

1/ Rapport d'activité, échanges et vote

2/ Rapport financier, échanges, rapport de la commission de contrôle financier et vote

3/ Montant de la cotisation pour 2017

4/ Orientations pour 2017

5/ Élection du bureau

Début de séance à 15h, Daniel Rousseau assure la présidence.

David Gozlan revient sur les 3 arrêtés à propos des crèches dans les « lieux publics ». Il faut tout simplement convenir du vocabulaire, fruits des jurisprudences, il y a une différence pour la justice entre bâtiments publics et espaces publics qui forment dans leur ensemble les lieux publics. Ensuite, il signale, qu'à la suite de « L'appel des Laïques », il n'avait jamais vu autant de signataires, au plan national. David et Louis rappellent que la laïcité est la liberté de conscience et non un savoir vivre ensemble...

1/ RAPPORT D'ACTIVITE, ÉCHANGES ET VOTE
Alain Veysset insiste sur la qualité et le mérite des événements qui ont eu lieu sur le site de Méréville, la portée pacifiste de ces contributions sont incontestables.

Philippe Bouyries : l'islam est instrumentalisé. Il faut continuer à relayer absolument l'Appel des Laïques, le promouvoir.

Françoise Rousseau informe que la Fédération est redynamisée, que la présence des adhérents a été aussi physique sur de nombreux lieux cette année.

Esthelle Burochain se félicite des liens avec le Planning Familial, du soutien apporté par la Fédération LP 91 à l'action en justice contre le monument de Jean-Paul II à Ploërmel (56), rappelle l'actualité relative au sexisme, aux harcèlements, remercie André Daudet pour la qualité de son travail sur la page LP 91 du portail web FNLP.

David Gozlan rappelle que le monument de La Courtine fait bien partie du patrimoine de la FNLP.

Louis Couturier rappelle l'importance de l'enquête et l'appel des laïques.

Le rapport est voté à l'unanimité.

2/ RAPPORT FINANCIER, ÉCHANGES ET VOTE
Françoise Rousseau nous présente le rapport.
Il y a une augmentation du nombre des adhérents malgré les déménagements et les disparitions.
Le revenu est globalement à l'équilibre comme celui de l'année 2015.

Jean-François Haffner confirme la validation des comptes 2016 de la Fédération de la Libre Pensée 91 par la commission de contrôle des comptes.

Louis Couturier informe que la LP91 a pour 156 € de livres en stock.

Alain Veysset marque l'importance d'avoir une commission de contrôle des comptes, cela permet une discussion collective et des dépenses plus justes.
Françoise Rousseau partage ce point de vue et ajoute que dans son rôle de trésorière, elle se sent en sécurité grâce à cette commission.
Quitus pour la commission des comptes (unanimité).
Le rapport financier est voté à l'unanimité.

3/ MONTANT DE LA COTISATION POUR 2017
Le bureau propose de ne pas augmenter la cotisation cette année, malgré l'augmentation de la part nationale votée au congrès national de 2016.

La fédération décide d'adhérer à l'IRELPA (20 €) et à l'association des élus amis de la LP (10 €) (unanimité).

4/ INITIATIVES ET QUESTIONS DIVERSES POUR 2017

David Gozlan rappelle le sujet de la question à l'étude 2017 voté au congrès national d'août 2016 : « Syndicalisme et laïcité ».

Philippe Bouyries insiste sur la nécessité de promouvoir des suites avec les signataires de l'Essonne de « l'appel des Laïques ».

Poursuivre les recherches en cours des descendants de fusillés pour l'exemple dans le 91, en relation avec la LDH 91.

Vote d'une motion condamnant la volonté du Conseil départemental d'expulser les syndicats de la Bourse du travail d'Évry.

Publier la liste des ouvrages en stock à la LP91.

Relancer l'enquête « laïcité » 2016 autour du questionnaire publié dans *La Raison 91*.

Méréville à poursuivre absolument.

A Longjumeau, en mai 2017, la LP91 sera invitée par l'Association « Lénine à Longjumeau ».

Planning familial, ADMD, LDH, ARAC : maintenir les liens et les initiatives communes.

L'Idée Libre : comme indiqué sur les parutions de la FNLP, la LP91 décide de chercher des « dépôt/vente » de numéros dans certaines librairies connues.

Annie Bachellerie se propose de tester une librairie des Ulis.

Michel Mayen fait une excellente critique du livre « Les hommes du Vatican » et le conseille à toutes et tous.

Louis Couturier souhaite un coup de main pour faire des recherches sur internet sur l'utilisation des enveloppes parlementaires par les députés et sénateurs de l'Essonne. André Daudet propose sa contribution.

5/ ÉLECTIONS

À la commission de contrôle financier : Nicole Gobbi et Jean-François Haffner (unanimité).

Au bureau :

Louis Couturier, présidence,
Irène Lavignole et Alain Veysset, vice présidence,
Françoise Rousseau, trésorerie
Esthelle Burochain et Gérard Brunet, co-secrétariat (unanimité).

Le nouveau bureau décide de faire paraître la motion ci-après (adoptée à l'unanimité) :

Le Congrès de la Fédération de la Libre Pensée de l'Essonne, réuni à Marcoussis le 7 janvier 2017, condamne fermement la volonté d'expulser les syndicats ouvriers de la Bourse du Travail d'Évry.

Les Bourses du Travail permettent aux organisations syndicales de fonctionner, de défendre les salariés.

Fernand Pelloutier (libre penseur), premier secrétaire de la Fédération des Bourses du Travail en 1895 écrivait : « Ce qui manque à l'ouvrier, c'est la science de son malheur ».

Avec la fermeture de la Bourse du Travail d'Évry, ce serait accentuer ce malheur en dépossédant les travailleurs du département d'un pan de leur histoire, d'un outil de leur protection.

Après une année où les syndicats et les syndicalistes ont été criminalisés et conspués pour avoir lutté contre la loi El Khomri, il est important de raison garder.

Par conséquent, nous demandons le maintien des organisations syndicales dans leur Bourse du Travail d'Évry.

Établi par la rédaction de *La Raison 91* à partir des notes prises par Esthelle.



Enquête laïcité à Vert-le-Petit

Pour répondre à cette enquête, j'ai sollicité en 2015 l'équipe municipale dite "apolitique" de la commune de mon village du plateau rural de l'Essonne. Sans surprise, le premier contact n'a pas été des plus accueillants et il m'a fallu du courage pour affronter les réticences d'élus issus d'une association appelée "Le Renouveau Vertois".

J'ai fini par être reçue le 18/02/16, par un jeune élu en charge de la communication. Nous avons vivement échangé sur le respect des lois de la République Française, et, en particulier la loi de séparation de 1905.

Au final, le droit de mourir dans la dignité et le choix des obsèques nous ont mis d'accord, en particulier le droit à la crémation.

La mairie a communiqué certaines réponses à l'enquête (cf ci-après). Mais surtout, a pris conscience des droits et devoirs des élus et de leurs administrés. Nous les en remercions car depuis, nous n'avons plus aucune parution, sur les bulletins et affichages municipaux, d'appels aux activités d'associations culturelles ou de parents d'élèves AAPE.

Merci à la Libre Pensée de m'avoir épaulée dans mes démarches grâce entre autres à la qualité de ses équipes fédérale et nationale, de "Droit et Laïcité"... J'ai également pu m'appuyer sur les éditions de La Libre Pensée, La Raison, L'Idée Libre, La Raison 91... Par conséquent, oui ! ça m'a coûté de me mettre en avant et en opposition publique mais, tout bien réfléchi, ça en valait vraiment la peine.

La commune de Vert-le-Petit dispose d'un site cinéraire pour répondre aux rites funéraires par la crémation, inauguré en 2005, par l'ex maire, Mme M. A. Labarre. Il est possible d'y disperser ou d'y déposer les cendres des défunts et un lieu de

recueillement pour leurs familles et amis est aménagé à ciel ouvert. La municipalité confirme en avril 2016, qu'il n'y a ni croix dans les nouvelles constructions municipales, ni carré confessionnel dans le cimetière. Les crématoriums les plus proches sont situés à Courcouronnes et à Avrainville. Une salle municipale est mise à disposition pour les cérémonies civiles, gratuitement, sur demande.

Les élus ne portent pas l'écharpe dans les lieux de culte.

La commune a célébré 54 parrainages civils depuis 1984, tels que : 2010 = 4 ; 2011 = 2 ; 2012 = 5 ; 2013 = 4 ; 2014 = 5, 2015 = 2, (chiffres à fin 2015, pour 3500 habitants environ). Ces derniers ne sont pas annoncés dans le bulletin.

Aucun enseignement confessionnel et/ou privé n'est présent sur la commune. Le maire actuel, Mme L. Budelot, écrit le 21/09/15 que la commune ne subventionne pas l'enseignement privé et qu'il n'existe pas de "délibération de non versement". Le 11/04/16, elle ajoute : "concernant la contribution pour l'enseignement privé, nous vous confirmons qu'elle n'existe pas et que juridiquement, aucun acte de non délibération n'est nécessaire. Concernant les subventions, le budget et le compte administratif peuvent être consultés en mairie (possibilité de photocopies au prix légal)". La municipalité ne dispose pas des informations concernant les statuts des associations, les déclarations étant faites en préfecture. D'autre part, il est confirmé que le lycée privé Notre Dame de Sion d'Évry est centre d'examen du baccalauréat STI2D, pour information l'enseignement religieux y est obligatoire en classe de terminale avec devoir d'y apporter un des livres dits saints (bible, tora, coran...).

Éléments communiqués par Esthelle Burochain.



Colloque de la Libre Pensée « Dialectique, matérialisme, science moderne »

10 décembre 2016 à l'Université Paris Sud

Discours d'accueil de M. David Ros, maire d'Orsay

Je suis heureux de vous accueillir au cœur de la ville d'Orsay, mais avant tout au cœur d'un territoire de sciences. Un territoire qui a été le lieu de la recherche, du progrès, et qui continue à se développer dans ce sens.

Je ne vais pas ici, ce n'est pas le lieu, vous faire part de mon parcours personnel mais je tiens tout de même à vous souligner qu'au-delà de ma fonction de Maire de cette belle commune d'Orsay, je suis également, devrais-je dire, avant tout, physicien de formation, et que j'ai, à ce titre, encore aujourd'hui, le bonheur de continuer mes activités d'enseignant-chercheur.

La science est ma culture. Elle est, donc, aussi, au cœur de mon engagement citoyen. L'exercice induit par cette approche nécessite un travail d'introspection pour se dégager de ses propres préjugés et de décider en homme libre.

Les libres-penseurs ont marqué et influencé l'histoire. Les quelques lectures effectuées en vue de ce colloque m'ont amené à me remémorer les trois grands principes de la charte du congrès international de Rome de la libre pensée de 1904 : « *La libre pensée est démocratique, laïque et sociale. Au nom de*

la dignité humaine, elle rejette le triple joug : du dogmatisme dans tous les domaines et en particulier, en matière religieuse et morale, du privilège en matière politique, du profit en matière économique. »

Beaucoup reste à faire. Beaucoup de batailles culturelles, intellectuelles et politiques sont à mener pour faire respecter ces principes.

Nous entrons dans une période de l'histoire où les dogmes occupent une place prépondérante. L'engagement intellectuel et culturel pour lutter contre les obscurantismes de toute sorte doit être à la hauteur des défis de notre siècle.

Aujourd'hui, de nombreux experts se succéderont à cette tribune. Je ne vais donc pas m'engager dans des développements qu'ils traiteront bien mieux que moi, attitude pour le moins extrêmement rationnelle, vous en conviendrez.

Bonne journée à tous.

NDR : Les actes de ce colloque sont en préparation.

7ème Congrès international de l'AILP



Vendredi 22 Septembre :

Session plénière d'ouverture du congrès

Présidence : Ch. Eyschen (France), Antonio Vergara (Chili), Jean-Sebastien Pierre (France).

Allocutions de bienvenue et rapports introductifs sur les 3 campagnes décidées à Oslo : les crimes des Eglises, les financements publics des religions, la Séparation des Eglises et de l'Etat

Session générale sur les droits des femmes (IVG, planning ...)

Présidence : Keith Porteous Wood (Royaume-Uni), Monica Rodriguez (Chili), Maria Montello (Italie)

Samedi 23 Septembre :

Discussions

Présidence : David Rand (Canada), David Silverman (USA), Elbio Laxalte (Uruguay)

Session générale sur le droit de mourir dans la dignité

Présidence : Nina Sankari (Pologne), Albert Riba (Espagne), Fernando Lozada (Argentine)

Visite optionnelle du Paris laïque

Réception à la Maire du Xème Arrondissement de Paris - Banquet fraternel des participants

Dimanche 24 Septembre :

Session plénière sur la défense de la science

Présidence : David Silverman (USA), Fernando Lozada (Argentine), Paco Delgado (Espagne)

Clôture du congrès

Présidence : Christian Eyschen (France), Roger Lepeix (France), Antonio Vergara (Chili)

Campagne pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple

4 Essonniers morts *par la France*

ALBAUD Eugène (1880- 14 février 1916 . Il a 26 ans.)

Célibataire domicilié à Maisse (à l'est d'Étampes). Terrassier.

Il a été condamné pour voies de fait à 3 ans de prison en août 1904. Rendu à la vie civile en septembre 1906.

Engagé volontaire le 10 octobre 1914 dans le 315^{ème} R.I. Il est considéré comme la terreur du R.I. Il est engagé sur le front de la Somme.

Condamné à 5 ans de prison pour abandon de poste le 27 mars 1915.

Puni de 60 jours de prison pour refus d'obéissance.

Puni de 28 jours de prison le 20 septembre.

Malade en septembre et en décembre 1915.

Dans la nuit du 20 au 21 janvier 1916, ivre, il se livre à « vols de denrées, bris d'effets appartenant à l'État », menaces, insultes...

Condamné à mort pour « outrages et voies de fait envers ses supérieurs », il est fusillé le 14 février 1916.

Il repose dans la nécropole de Sainte-Ménéhould.

JAMES Charles Eugène (1895- 13 août 1917. Il a 22 ans.)

De Corbeil-Essonnes.

Affecté au 403^{ème} R.I. le 19 mars 1915. Engagé sur le front de la Somme (mars-juillet 1915), de Champagne (septembre 1915- février 1916) et devant Verdun (juin 1916), disparaît le 11 et le 25 mai 1917.

Le 13 juillet 1917 condamné à mort pour « abandon de poste en présence de l'ennemi ».

Fusillé le 13 août 1917.

Son nom figure sur le monument aux morts d'Asnières-sur-Seine (92).

Inhumé à Bligny (Marne).

PAJADON Maurice (1886- 20 octobre 1916. Il a 30 ans.)

Né à Ollainville près d'Arpajon.

Célibataire. Cordonnier à Paris.

Refus d'obéir à aller en première ligne devant Douaumont le 15 juillet 1916. Il récidive le 2 août 1916.

Conseil de guerre ; condamné à mort pour « abandon de poste en présence de l'ennemi ».

Fusillé le 20 octobre 1916.

Inhumé à Revigny-sur-Ornain (Meuse).

THIERRY Jules Alphonse (1892- 25 avril 1915. Il a 23 ans.)

Né à Saint-Germain-les-Arpajon le 12 septembre 1892.

Célibataire . Charretier.

Il combat en Lorraine en septembre 1914, dans l'Argonne, le 19 janvier 1915, il s'enfuit vers l'arrière.

Par 4 voix contre 1, il est condamné à mort par le conseil de guerre « pour abandon de poste en présence de l'ennemi ».

Il est fusillé le 25 avril 1915 avec 2 autres soldats.

Il est inhumé à Florent-en-Argonne (Marne).

Nous avons retrouvé des traces de la famille Thierry-Rochas-Brières.

Julienne Brières, grand-mère d'Alphonse Thierry était cultivatrice à Angervillers (Essonne).

Geneviève-Marie Rochas, sa mère, était née à Nozay. Elle était cultivatrice.

Son père, Louis Thierry, était journalier, né à Angervillers.

Y-a-t-il des descendants des 3 frères Thierry ?

Alfred né en 1884 (16 sept)

Gustave né en 1894 (28 sept)

Alfred né en 1896 (6 janvier)

Sa sœur est décédée à l'âge de 30 jours.

Y-a-t-il des descendants côté Rochas ? côté Brières ?

Nos recherches continuent.

Ainsi va le monde dans l'Essonne

« **S'il te plaît, dessine-moi la laïcité** ». (Le Parisien du 27/01/2017).

« Depuis novembre dernier, le dessinateur est passé dans dix-sept classes de Corbeil-Essonnes pour faire plancher les enfants sur une bande dessinée illustrant les 15 articles de la charte de la laïcité affichée dans toutes les écoles ».

C'est un thème difficile à faire passer auprès des enfants, écrit le journaliste. Un thème ? Non, une liberté républicaine à défendre, à reconquérir comme l'exigent les signataires de l'Appel des Laïques. Une liberté dont la défense n'est pas du ressort des enfants mais de la responsabilité des citoyens et de leurs représentants.

ADMD Essonne (Association pour le Droit à Mourir dans la Dignité).

Un Conseil d'Administration de l'ADMD s'est tenu le 21 janvier 2017. Il a entériné la candidature de Patrick BOURGUET aux fonctions de délégué départemental pour l'Essonne, fonction vacante depuis le décès de madame Danielle METREAU. (admd91@admd.net).

La fédération LP de l'Essonne se réjouit de cette nomination, forme des vœux pour que l'ADMD se renforce et reste disposée à l'aider sur nos objectifs communs.

Conférence-Débat sur « Syndicalisme et Laïcité ». (22 avril, salle Lavoisier de Massy).

Le syndicalisme a été au cœur des mois de combat contre la loi El KHOMRI. Venez nombreux débattre avec des responsables syndicaux de la question laïque.

Des responsables, au plus au niveau, de la CGT, de FO, de la FSU, de l'UNSA-SE, ont contresigné l'Appel des Laïques. Il en est de même dans l'Essonne.

La fédération de l'Essonne de la Libre Pensée invite tous les signataires de l'appel du département à venir en débattre le samedi 22 avril de 15H00 à 19H00, salle Lavoisier, Maison de la Formation à Massy, et à s'inscrire pour le buffet fraternel qui clôturera les travaux.

D'une correspondance de Danielle DUGELAY. (Extraits).

Les témoins de Jéhovah constituent-ils une religion qui permet la délivrance de reçus fiscaux à ses donateurs ?

Ils viennent d'obtenir la suppression de la taxe d'habitation, de la taxe foncière des lieux de culte et les

avantages accordés aux donateurs sous forme de réduction d'impôts.

La Cour Européenne des Droits de l'Homme a condamné la France, c'est-à-dire nous, les citoyennes et les citoyens, à payer une lourde amende (57.5 millions d'euros), pour ne pas les avoir reconnus comme une association culturelle et pour les avoir traités comme une secte. Pourquoi sur cette lancée, ne réclameraient-ils pas, comme les cathos, la présence d'aumôniers Témoins de Jéhovah dans les prisons et leur affiliation à la caisse d'Assurance Vieillesse comme les autres sectes reconnues comme religion. La décision de leur accorder le droit de délivrer des reçus fiscaux n'est pas encore prise.

Pas un euro pour les Témoins de Jéhovah !

Pas un euro pour les religions !

Pas de dégrèvement fiscal pour les donateurs !

ARAC. (Association républicaine des Anciens Combattants et victimes de guerre)

Gérard BRUNET a représenté le bureau de la Libre Pensée 91 le 25 février dernier à la remise de décoration (officier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur) à notre ami André FILLERE, président d'honneur de l'ARAC 91 et président d'honneur national de l'ARAC. Il est fidèlement à nos côtés pour la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple et contre la guerre. Félicitations à André FILLERE et longue vie à l'ARAC qui fête ses cent ans en 2017.

DOURDAN, novembre 2016.

Des élus municipaux se préparaient à participer *es-qualité* à la bénédiction d'une « pierre-croix » aux côtés d'un archevêque arménien en l'honneur de l'ancien mamelouk, cavalier de la garde de NAPOLEON 1^{er}.

Des élus attachés à la laïcité ont demandé au maire de retirer du programme officiel cette participation d'élus *es-qualité* à cette cérémonie religieuse.

BOUSSY SAINT-ANTOINE.

Qui doit payer le chauffage de l'église ?

L'église en question a été construite avant 1905. Elle est propriété de la commune. C'est à la commune de payer le chauffage. C'est à l'occupant de payer le loyer du presbytère comme tout un chacun.

Louis Couturier (d'après notes transmises).

Jérôme VIGNON, un homme du Vatican, à l'œuvre dans l'Essonne.

« *Passerelles de l'Yvette* », le journal chrétien du secteur de l'Yvette, rapporte une conférence-débat sur la laïcité, animée par Jérôme VIGNON, proche collaborateur de Jacques DELORS.

Pour lui, « *la laïcité à la française est en partie le résultat d'un long combat entre l'État et la religion, aboutissement (aboutissant !) à la loi d'apaisement de 1905* ». Elle reposerait sur quatre piliers : liberté de conscience, séparation absolue entre les Églises et l'État, neutralité et égalité.

La laïcité a apporté, selon Jérôme VIGNON :

- La paix civile,
- Le ralliement massif des catholiques (à la République !),
- Une épreuve d'humilité pour le catholicisme,
- Un plus grand engagement de l'Église aux côtés des pauvres et à l'écoute de la société,
- L'ouverture de l'Église à la démocratie.

La loi a dû évoluer - le Conseil d'État est le garant d'une laïcité bien comprise (cf arrêts sur les crèches).

Il accepterait que les crèches de Noël puissent être exposées en mairie (sic) pour un strict motif culturel (pour juger sur pièces, voir *La Raison* de février 2017). Les difficultés viendraient « d'une visibilité sociale musulmane qui tranche avec une retenue dont font preuve les Églises chrétiennes dans l'espace public. »

La loi de Séparation « un long combat entre l'État et la religion » ?

Albert MATHIEZ, grand historien de la Révolution Française au 20^{ème} siècle, un des conseillers de BRIAND lors de la loi de séparation, rappelle que la séparation de septembre 1794 à février 1795 se confondit avec la suppression des cultes et du budget des cultes.

Ce fut un acte de guerre contre le catholicisme considéré comme le pire ennemi de la République par les sans-culottes. Notre Dame de Paris est devenue temple de la Raison en novembre 1793 où trônaient VOLTAIRE, ROUSSEAU et FRANKLIN.

Un acte de guerre, certes, mais un acte de guerre impulsé par les sans culottes. J. VIGNON n'a d'yeux que pour l'État. Il fait l'impasse sur la volonté populaire. La deuxième tentative n'est pas le fait de l'État-versaillais- mais de la Commune, par le décret du 2 avril 1871.

Enfin, en 1872, la pétition initiée par Jean MACÉ pour la laïcité de l'école recueille 1 267 267 signatures, 3000 conseils municipaux votent des délibérations dans le sens de la gratuité et de la laïcité. Ne lui en déplaise.

J. VIGNON ne voit pas encore la volonté populaire.

Les lois de 1881 (gratuité), 1882 (obligatoire et laïcité), de 1886 (laïcisation du personnel enseignant) et la grande loi de 1905 sont le produit de l'action de Conventionnels, de Communards, de républicains, de libres penseurs, des congrès de Rome et de Paris, des

francs-maçons, des internationalistes qui se sont levés contre les cléricaux menés par Mgr DUPANLOUP, rassemblés autour d'une piteuse « pétition des évêques ».

Libre à J. VIGNON de réécrire l'histoire mais les faits sont les faits. Le « 1905 » édité par l'IRELP reste un outil incontournable sur ces points ainsi que le site www.eglise-etat-org de Maurice GELBART sur la journée nationale de mobilisation du 17 mai 1903, à l'appel de la Fédération Nationale des Libres Penseurs. Plus de 200 conférences, certains ont dit plus de 1000 !

La séparation est le vœu de tout un peuple traduit par BUISSON- JAURES et BRIAND.

En matière de piliers, il convient de ne pas perdre de vue les articles 1 et 2 du Titre premier

1. La République assure la liberté de conscience.
2. La République ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

Ces articles sur lesquels s'appuie le Conseil d'État sont contournés (loi Debré, ambassade au Vatican, présence d'élus *es-qualité* aux cérémonies publiques, pressions contre le droit à l'IVG, obstacles à la PMA, à la GPA, au mariage homosexuel, au droit à mourir dans la dignité, à la liberté de la recherche scientifique en matière de bioéthique...).

Dix milliards d'euros détournés, cela ne fait pas problème pour Jérôme VIGNON. Cela ne le concerne pas comme dirait l'humoriste. On dit que Jupiter rend fous ceux qu'il veut perdre.

Jupiter n'a pas rendu fou Jérôme VIGNON mais il l'a rendu furieusement amnésique !

Il nous sert une Église « aux côtés des pauvres », une Église « qui s'ouvre à la démocratie ». Silence radio sur la Banque du Vatican ! Le pape actuel s'est « ouvert à la démocratie » en Argentine aux côtés de la dictature de VIDELA (1976-1983). Est-il question d'en finir avec les concordats Église-État en Allemagne, au Portugal, en Pologne, en Autriche, en Espagne ... ?

NON ! Est-il question du noyautage des institutions en France par l'OPUS DEI notamment ? NON. Monsieur VIGNON a la mémoire sélective, très sélective ! Dans l'évangile selon Jérôme VIGNON, les difficultés viennent de « l'émergence d'une visibilité sociale musulmane ». C'est le nouveau SATAN !

La Libre Pensée et tous les laïques signataires de l'Appel des Laïques ne manqueront pas de multiplier les initiatives pour que soit respectée la volonté de 1905 restée vivante en 2017.

Les monsieur VIGNON, les hommes du Vatican, les champions de l'escamotage n'auront pas le dernier mot !

Louis Couturier

Congrès National FNLP Évry 2017

Comme vous le savez peut-être déjà, notre département aura l'honneur d'accueillir le Congrès national de la Fédération Nationale de la Libre Pensée du 22 au 25 août 2017.

La Fédération de l'Essonne de la LP est en donc chargée de son organisation matérielle.

Le Congrès se tiendra à l'Université d'Évry qui a bien voulu nous accueillir dans le bâtiment et l'amphi « Maupertuis » situés rue François Mitterrand non loin de la gare RER.

Les repas du midi seront pris juste à côté au Restaurant Universitaire « Le Sablier ».

L'hébergement des congressistes se fera dans des résidences hôtelières à proximité.

Seront donc à notre charge :

- le transfert des congressistes de leur lieu d'arrivée à leur logement et/ou à l'Université
- leur accueil dans les locaux universitaires et leur accompagnement pendant toute la durée du Congrès
- la remise aux congressistes d'une sacoche avec divers documents utiles (plans...)
- la tenue d'un bar (café et boissons diverses)
- le service des repas lors du banquet fraternel du jeudi soir 24 août

- l'animation lors de cette soirée (chants...)
- la reproduction des documents pour les congressistes (photocopies)
- le nettoyage des salles de réunions et des sanitaires
- la sécurité : contrôle strict des entrées et des participants (état d'urgence oblige) et trousse de premiers secours
- la tenue de la trésorerie
- les contacts avec la presse et les élus locaux

Deux réunions préparatoires se sont déjà tenues avec une dizaine de camarades de la LP 91 pour répartir entre nous les responsabilités et commencer à constituer des équipes :

Alain V, André D, Annie B, Daniel R, Edith S, Esthelle B, Françoise R, Gérard B, Irène L, Jean François H, Louis C, Philippe B...

Nous estimons à 35 environ le nombre de personnes nécessaires (pas toutes à temps complet) pour assurer l'ensemble de nos tâches.

Nous invitons tous les adhérents (ou amis proches de la LP) disponibles aux dates de ce Congrès national de se faire connaître auprès de notre trésorière, Françoise Rousseau (Email : franrous48@gmail.com, tél : 06 25 68 88 07), qui est notre référente auprès de la FNLP pour l'organisation du Congrès. Merci d'avance !



Utilisations de la « cagotte » parlementaire en Essonne

C'est transparent et instructif.

Pour 2013 comme pour 2015, la plupart des parlementaires de l'Essonne, députés comme sénateurs, sont restés dans les clous de la loi de séparation pour l'utilisation de leur réserves parlementaires (entre cent mille et cent cinquante mille euros chacun).

En 2013, nous n'avons pas d'indications pour Serge DASSAULT. En 2015 nous n'avons rien pour DA SILVA, LAMY, BERSON, MARLIN et POUZOL. Pour les autres nous avons remarqué, comme bénéficiaires, des églises construites avant 1905, donc propriétés communales. Ils aident ainsi les communes à disposer de fonds pour leurs obligations de propriétaires.

Sont ainsi concernées : Saint Jacques de Montgeron, Saint Pierre de Breuillet, Saint Germain de Vert-Le-Grand, Saint Blaise de Milly

(Fresques Cocteau), Saint Pierre de Bouray-sur-Juine, et Saint Lénard des Granges-Le-Roi.

Par contre trois député transgressent manifestement la loi de séparation. Eva SAS, dans la 7^{ème} circonscription, en versant 6000 euros à l'association Saint Vincent de Paul, notoirement catholique. Malek BOUTIH, dans la 10^{ème} circonscription, a dégagé 5000 euros pour des associations confessionnelles chrétiennes (non précisées) et 2000 euros pour aider les demandeurs d'asile à s'intégrer dans la vie de quartier et **dans l'Église**. Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, dans la 4^{ème} circonscription verse 2000 euros à l'association de parents d'élèves de Saint-Joseph. Tout cela est légal puisque chaque parlementaire est libre de disposer des fonds de sa réserve parlementaire. Légal mais néanmoins illégitime que ces trois derniers (nous semble-t-il) se réclament de la Laïcité et de la République.

(D'après les premiers éléments rassemblés par Françoise Rousseau et André Daudet.)

Liberté des femmes de se vêtir comme elles le veulent. Rien de nouveau.





J'Accuse...!

Par l'Association pour le Droit
de Mourir dans la Dignité

Vous, monsieur le Président de la République,

d'avoir manqué à votre engagement de campagne, le numéro 21, celui devant proposer à "toute personne majeure en phase avancée ou terminale d'une maladie incurable [...] à bénéficier d'une assistance médicalisée pour terminer sa vie dans la dignité". C'était en 2012. Depuis, ici, en France, pays des Droits de l'Homme, vous êtes coupable de laisser mourir de faim et de soif les personnes en fin de vie.

Vous, monsieur le Premier Ministre,

d'être devenu si timoré sur la question de la fin de vie ; vous qui étiez pourtant favorable à la légalisation de l'euthanasie. C'était en 2009. Depuis, ici, en France, pays des Droits de l'Homme, vous êtes coupable de laisser mourir de faim et de soif les personnes en fin de vie.

Vous, membres du Gouvernement,

de nous avoir lassés avec vos missions, réunions, avis consultatifs, débats citoyens... qui n'ont abouti qu'à des réformettes en trompe-l'œil. Depuis 2012, ici, en France, pays des Droits de l'Homme, vous êtes coupables de laisser mourir de faim et de soif les personnes en fin de vie.

Vous, mesdames et messieurs les Députés,

d'avoir en grand nombre séché l'Assemblée Nationale lors de la seconde lecture de la proposition de loi Leonetti. Depuis le 2 février 2016, ici, en France, pays des Droits de l'Homme, vous êtes coupables de laisser mourir de faim et de soif les personnes en fin de vie.

Vous, mesdames et messieurs les Sénateurs,

d'avoir ignoré que plus de 90% des Français se déclarent aujourd'hui favorables au droit à l'euthanasie. Depuis le 2 février 2016, ici, en France, pays des Droits de l'Homme, vous êtes coupables de laisser mourir de faim et de soif les personnes en fin de vie.

Vous, docteur Leonetti,

d'avoir rédigé une loi faite pour les médecins en écartant une fois de plus les patients et leurs demandes. Depuis, ici, en France, pays des Droits de l'Homme, vous êtes coupable de laisser mourir de faim et de soif les personnes en fin de vie.

Vous, les intégristes,

de bloquer toutes les avancées sur la fin de vie dans la dignité, pour des convictions religieuses que vous continuez de nous imposer dans un pays pourtant libre et laïque. Depuis, ici, en France, vous êtes coupables de laisser mourir de faim et de soif les personnes en fin de vie ; coupables donc de barbarie.

Vous tous, opposants à notre droit de mourir dans la dignité,

de ne pas encore comprendre, malgré nos 36 années d'activisme, que nous plaçons l'Humain – c'est-à-dire vous-mêmes également – avec sa liberté et sa dignité, au cœur de notre combat.

**...la France, pays des Droits de l'Homme,
de laisser mourir de faim et de soif
les personnes en fin de vie !**

9^e Journée mondiale, en page 7

36^e assemblée générale à Antibes, en pages centrales et en page 24

Libres de nos choix, libres d'exercer notre droit fondamental !

Le délit d'entrave à l'IVG étendu aux nouveaux modes de communication a enfin été voté aujourd'hui par l'Assemblée nationale.

Il s'agit de garantir l'accès à une information fiable pour permettre à toutes les femmes d'exercer leur droit. La désinformation orchestrée par certains sites sur le numérique va bien au-delà d'une simple expression d'opinion : c'est une manœuvre qui trompe les femmes, au risque d'entraîner pour elles une perte de chances, voire d'entraver leur droit de choisir.

Le droit à l'avortement est un droit fondamental reconnu dans la loi et cette décision fait partie de tout ce qui doit être mis en œuvre pour le protéger et le rendre effectif au nom du principe d'égalité, car ce sont les plus démunies qui constituent surtout la cible de cette désinformation.

Mais cette loi ne se suffit pas à elle seule ; pour exercer un droit, il faut le connaître. Pour que les femmes soient bien informées encore faut-il développer une information juste et positive sur le droit à l'IVG par tous les canaux : campagnes régulières, renforcement de l'éducation à la sexualité comme le prévoit la loi 2001, labellisation de dispositifs d'information, maintien et développement des structures de proximité, avec les financements nécessaires.

C'est bien à l'état et au législateur de garantir l'accès à cette information et à ce droit par tous les moyens, pour toutes les femmes.



DANS L'ACTUALITÉ RÉCENTE, en « réponse » aux phénomènes migratoires du moment, certains brandissent l'étendard des racines chrétiennes de la France.

Comme si cela allait de soi ! Or, cela ne va pas de soi.

Sans remonter jusqu'à Néandertal, force est de reconnaître que la France n'existe pas depuis toujours et que si elle a des origines diverses, elle n'a pas de racines particulières. La France, comme tous les pays, se construit tous les jours au présent. Certes, il y eut des épisodes « chrétiens », mais entre les arianistes, les papistes, les protestants, les Cathares et autres Albigeois, une chatte n'y retrouverait pas ses petits.

Ce livre explique tout cela. Et il explique aussi que, depuis 1905 et la loi de Séparation des Églises et de l'État, la France est un pays laïque permettant à TOUS les croyants comme à tous les incroyants de vivre en bonne intelligence républicaine.

Il fallait que ce soit dit. Désormais, ça l'est !



Historien, président de l'IRELP (Institut de recherches et d'études de la Libre Pensée), Jean-Marc Schiappa est l'auteur de plusieurs ouvrages consacrés à la Révolution française - dont *Buonarroti, l'inoxidable* (2007) et *François Robin, 1755-1797, instituteur, ami de Gracchus Babeuf, guillotiné* (2016) parus aux Éditions libertaires -, au mouvement ouvrier et à la laïcité.

En couverture : Œuvre de Jean Estaque, *Le Christ et les deux larrons*. Assemblage peluches, bois et clous, 2015.

La France n'a pas de racines chrétiennes

Jean-Marc Schiappa

Jean-Marc Schiappa



La France n'a pas de racines chrétiennes

Les Éditions Libertaires



FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE
Membre de l'Association Internationale de la Libre Pensée (IAFT-AILP)
10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS -
Tél. : 01 46 34 21 50 - Fax : 01 46 34 21 84
libre.pensee@wanadoo.fr - http://www.fnlp.fr



https://fr-fr.facebook.com/federationnationalelibrepensee



@LibrePenseur5

Survivant ! Mes 30 ans avec le SIDA

Par Jean-Luc Romero-Michel

Ce livre vous arrachera le cœur. Il ne s'agit pas simplement du témoignage d'un passant des trente dernières années qui a vécu avec le SIDA, Jean-Luc Romero-Michel ne se raconte pas pour le plaisir de se montrer. Il s'y dévoile avec la pudeur et la force qui le caractérisent. Cette profondeur se concentre sur le parcours d'un homme avec la maladie, donnant l'impression qu'elle ne pourra pas avoir de prise sur lui, pourtant, elle délimite son quotidien, le contraint. Le SIDA dont certains pensent encore qu'elle ne touche que certaines parties de la population (homosexuels, toxicomanes...) est exposé dans ce livre comme surmontable si et seulement si les pouvoirs publics s'en donnaient les moyens. Avec une écriture précise, Jean-Luc présente les chiffres, les possibilités et ce qui ne devrait être ni une maladie chronique, ni une fatalité. Et là, où le livre vous prend aux tripes, c'est à la fin, quand vous le savez, mais que vous lisez qu'encore aujourd'hui « on meurt du SIDA, même en France ». Derrière ce qui apparaît être un truisme, il y a le silence du quotidien, l'inconscience de responsables, l'analyse des médias, la place du monde médical, bref un maelstrom où le citoyen semble désarmé. *Survivant* est un armement pour le combat contre le SIDA. S'il y a de l'émotion et la sensibilité de Jean-Luc Romero, c'est un livre où le cri de la vie transcende les ténèbres mortifères. Il est, comme son auteur, plein d'espoir et de combativité.



David Gozlan

Survivant ! Mes 30 ans avec le SIDA, par Jean-Luc Romero-Michel. Michalon, 310 pages. 19€

Commande de l'ouvrage « Survivant ! Mes 30 ans avec le SIDA » à La Librairie de la Libre Pensée

Je souhaite commander exemplaires x 19 Euros (4€ de frais de port pour un exemplaire, 6€ pour deux exemplaires)

Indiquez votre nom, prénom et adresse sur papier libre. Renvoyer le chèque correspondant au nombre d'exemplaires et au frais de port, à l'ordre de « Libre Pensée » à

FNLP, 10-12 rue des Fossés Saint Jacques, 75005 PARIS



FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE
Membre de l'Association Internationale de la Libre Pensée (IAFT-AILP)
10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS -
Tél. : 01 46 34 21 50 - Fax : 01 46 34 21 84
libre.pensee@wanadoo.fr - http://www.fnlp.fr

TROISIÈME ÉDITION

COMMANDE ISLAM ET LAÏCITÉ



ISLAM ET LAÏCITÉ

Édité par la Fédération nationale de la Libre Pensée

Cet ouvrage regroupe les actes du colloque tenu le samedi 16 avril 2016 à Paris, soit 11 interventions. Vous y trouverez aussi 16 documents et articles, pour certains inédits. Cet ouvrage vous permettra d'ouvrir de nombreux débats.

Attention le prix fédération est de 12 Euros si et seulement si c'est la fédération qui commande. Prix public 15€. A commander avant le 16 mars 2017

Fédération :

Nous commandons exemplaires,

A renvoyer à marina.librairiepl@orange.fr

La page trésorerie

Pour soutenir et recevoir seulement *La Raison 91* : 12 € minimum Chèque à l'ordre de « LP 91 »

NOM :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	
Email :	
Fait leSignature	

Pour adhérer à la LP 91

- Adhésion simple comprenant l'adhésion à la FNLP et à la LP 91 (y compris pour recevoir *La Raison 91*) : 67 €
- Adhésion + abonnement à *La Raison* : 67 € + 13 € = 80 €
- Adhésion + abonnement à *L'Idée Libre* : 67 € + 15 € = 82 €
- Adhésion + abonnement à *La Raison* et à *L'Idée Libre* : 67 € + 13 € + 15 € = 95 €

NOM :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	
Email :	
Fait leSignature	

Vous avez la possibilité d'envoyer 2 ou 3 chèques en précisant les dates d'encaissement.

Chèque(s) à l'ordre de « LP 91 » à envoyer avec le bulletin d'adhésion à :

LP 91 chez Françoise ROUSSEAU, 3 place d'Allemagne 91300 MASSY

attention nouvel e-mail : franrous48@gmail.com

En retour, vous recevrez un reçu fiscal pour l'adhésion.

OUVRAGES EN STOCK À LA LIBRE PENSÉE 91

- | | |
|---|-----------------|
| - Serge BIANCHI, « Une tragédie sociale en 1908 » | (20 €) |
| - LAFARGUE, Colloque décembre 2011 | (10 €) |
| - Des ouvrages d'H. LESPINAS | prix à débattre |
| - 1905, 2 ^{ème} tirage, vente à prix cassé... | (5 €) |
| - Actes du Colloque Laïcité et Libertés publiques 31/03/2015 | (7 €) |
| - Louis COUTURIER, « La LP et les Femmes, Les Femmes et la LP » | (15 €) |
| - Autour de la loi de 1905 | (5 €) |
| - Michel ELIARD, « Corporatisme » | (12 €) |
| - Liberté de penser et de recherche en Europe | (10 €) |
| - Les Hommes du Vatican | (16 €) |
| - Qu'est-ce que la Libre Pensée ? | (8 €) |
| - Islam et Laïcité | (15 €) |
| - Colloque Religion Laïcité et état de droit | (8 €) |

Ont participé à la réalisation de ce numéro : Philippe Bouyries, Gérard Brunet, Esthelle Burochain, Louis Couturier, André Daudet, Danièle Dugelay, Jean-François Haffner, Françoise Rousseau, Daniel Rousseau.

Fédération nationale de la Libre Pensée

10/12, rue des Fossés Saint Jacques, 75005 PARIS

téléphone : 01 46 34 21 50 – fax : 01 46 34 21 84 - site national : www.fnlp.fr

Pour recevoir la newsletter, s'inscrire à www.fnlp.fr